

# LES AILES DE TAILLARD

## Le projet éolien participatif sur Burdignes et St-Sauveur-en-Rue



Création en novembre 2013 de la SAS les Ailes de Taillard.

# LA GOUVERNANCE PARTAGÉE

## La SAS les Ailes de Taillard

Chaque actionnaire citoyen détient entre 1 et 4 actions de 100 €, avec 1 droit de vote par action. Le Comité Stratégique qui contrôle les décisions du Président de la SAS, est composé de 4 représentants de Quadran, 2 représentants de la SEM Soleil et 2 représentants du collège des citoyens. Cette gouvernance partagée restera ainsi, même en cas de dilution probable de l'actionnariat citoyen ou des collectivités lors de l'importante augmentation de capital nécessaire à la construction. Ce découplage de la gouvernance et de la détention du capital est renforcé par des planchers de droits de vote à l'Assemblée Générale, fixés à 10% pour le collège des citoyens et 15% pour le collège des collectivités. Le travail de développement du projet éolien est en pratique réalisé par les ingénieurs de Quadran et des bureaux d'études environnementaux extérieurs, en coordination avec le Comité Stratégique et le Comité de Pilotage réunissant les services de l'État, collectivités et associations locales.

